Image not found or type unknown

Mandat de protection future

Par **Marie-Elizabeth**, le **28/12/2022** à **00:13**

Bonjour,

ma mère a fait appel dans le cadre de la préparation de son avenir il y a qq années à une période où je n'étais pas du tout disponible familialement et professionnellement à assurer cette charge, à une association pour être mandataire de sa protection future. A l'heure actuelle la situation est différente, et nous sommes d'accord toues les deux pour que j'assure le mandat en tant que mandataire, je précise que le mandat n'est pas encore actif, ma mère étant encore en pleine possession de ses moyens. Que doit elle faire pour interrompre le mandat futur actuel afin que nous en établissions un nouveau ensemble ?

Par **Marck.ESP**, le **28/12/2022** à **08:47**

Bonjour et merci d'être venue,

Merci de préciser sous quelle forme a été réalisé ce mandat ?

Vous devriez prendre contact avec la maison du droit et de la justice de votre région OU contacter le 3939, OU le juge des contentieux de la protection.

Par **Pierrepauljean**, le **28/12/2022** à **09:20**

bonjour

il va alloir en faire un nouveau en précisant bien qu'il annule celui rédigé précedemment

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés